



## COMMUNE DE LA GREE SAINT LAURENT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 juillet 2020 à 19h00

**Présents** : M. André JOSSE, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ, M. Ronan GARIN, Mme Solange GLEHELLO, Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, M. Bruno LE MEN, M. Frédéric MARAY, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Monique RONDEAU.

**Absent** : M. Marc PETON ayant remis une procuration à M. Bruno LE MEN,

**Secrétaire de séance** : Mme Martine GOUÉDO,

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour en ouverture de séance :  
-l'achat de l'ancienne école

#### SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 23 mai 2020 ;
- Validation du compte rendu du 19 juin 2020 ;
- Nomination d'un élu auprès du syndicat scolaire du Pays de Josselin ;
- Indemnité des piégeurs de ragondins ;
- Demandes de subventions ;
- Convention entre la commune et Ploërmel Communauté via Déclaloc ;
- Devis Sté Sipropre concernant le nettoyage des vitres de la salle communale et la mairie ;
- Validation de divers devis ;
- Candidatures au poste de secrétaire de mairie ;

- Affaires diverses ;

- ❖ Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Martine GOUÉDO comme secrétaire de séance.

#### **Achat de l'ancienne école ;**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du lundi 8 juin 2020 dans lequel il est indiqué que l'Association d'Éducation Populaire pour le développement de la culture de l'école Notre Dame, accepte de vendre à la commune de La Grée Saint Laurent les bâtiments de l'école ainsi que le terrain de foot pour un montant de 30 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité approuvent, l'achat de l'ancienne école ainsi que le terrain de foot pour un montant de 30 000€.

Les frais de géomètre relatif au partage de la propriété seront répartis par moitié entre M. et Mme LAUNAY

et la commune.

Les membres du Conseil donnent les pouvoirs à M. le Maire en vue de signer les actes et les documents concernant ce dossier.

**Validation du compte rendu du 23 mai 2020 ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de modifier la page 4 concernant les délégués aux commissions communales à savoir :*

- *Mme Solange GLEHELLO au lieu de Mme Martine GOUÉDO au sein de la commission animation et vie associative*
- *De rajouter Mme Fabienne MEZANGES dans la commission bâtiments communaux*

**Validation du compte rendu du 19 juin 2020 ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de modifier les membres de la Commission Communale des Impôts Directs en remplaçant M. Ronan GARIN par Mme Monique RONDEAU.*

**Nomination d'un élu auprès du syndicat scolaire du Pays de Josselin ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de nommer un élu auprès du syndicat scolaire du pays de Josselin, Mme Martine GOUÉDO fait acte de candidature.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité approuvent, la nomination de *Mme Martine GOUÉDO au sein du syndicat scolaire du pays de Josselin.*

**Indemnité des piégeurs de ragondins ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de verser une indemnité aux piégeurs de ragondins sur la commune de la Grée Saint Laurent à savoir :*

- *M. André GUILLERME*
- *M. Patrick MENEZO*
- *M. Philippe BRIEND*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 50€ pour chaque piégeur soit une enveloppe totale de 150€.

**Demande de subvention ;**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de mener une réflexion concernant le cadre des demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité, que pour une demande de subvention inférieur à 100€ une simple demande suffit et que pour les montants supérieurs un dossier complet devra être déposé.

**Convention entre la commune et Ploërmel Communauté via Déclaloc ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre de l'instauration de la taxe de séjour, Ploërmel Communauté propose aux collectivités une plateforme de télé-déclaration ;*

*Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé à l'ensemble des communes de Ploërmel Communauté d'accéder gracieusement à l'outil Déclaloc sous réserve de conventionner.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la convention avec Ploërmel Communauté et donnent les pouvoirs à M. Le Maire concernant la signature de cette convention.

**Proposition de l'entreprise Sipropre ;**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise Sipropre concernant le nettoyage des vitres de la salle communale ainsi que la mairie d'un montant de 240.00€ HT soit 288.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise Siprope.

#### **Achat d'un rétroprojecteur pour la salle communale ;**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus en mairie concernant l'achat du rétroprojecteur et son installation.

- Entreprise TBI (achat du rétroprojecteur) : 1 495.75€HT soit 1 794.90€TTC
- Entreprise TBI (achat écran plexi pour l'accueil) : 150.01HT soit 180.01€ TTC
- Sarl Christophe JAN (travaux d'installation) : 1 030.00€HT soit 1 236.00€TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ces deux devis pour un montant de 2 675.76€ HT soit 3 210.91€TTC.

#### **Candidatures au poste de secrétaire de mairie ;**

*Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil, que la publication de poste vacant sur le site du Centre de Gestion arrive à son terme et par conséquent il est impératif d'établir un jury de recrutement.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'établir ce jury comme suit :

- M. André JOSSE
- M. Bruno LE MEN
- Martine GOUÉ
- Fabienne MÉZANGES
- Solange GLEHELLO

En vue de l'examen des candidatures reçues et de mener une réflexion sur la durée hebdomadaire de service.

#### **Affaires diverses :**

- Dans le cadre de la réfection de voirie M. le Maire a reçu divers devis et est en attente du devis de l'entreprise Eiffage.
- A la demande de M. Yannick MENEZO les membres du Conseil acceptent de lui donner les plaques en fibro-ciment.
- M. Joseph RONDEAU a fait une demande en mairie pour obtenir le sapin derrière le préau de l'Ecole il lui a été répondu de se rapprocher de l'AEP étant le propriétaire actuellement de l'école.
- M. Yannick MENEZO demande si les artisans et les agriculteurs peuvent travailler les jours fériés, il lui a été répondu que ce n'est pas du ressort de la mairie.
- Il est proposé d'installer une table de pique-nique sur l'ancienne décharge.
- Un groupe d'élus a reçu le CAUE dans le cadre de l'aménagement du bourg et de l'ancienne école, la mairie recevra prochainement un compte rendu.
- Mme LE GENTIL donne son accord pour poursuivre son action au sein du CLARPA.
- Il est fait la lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 16/07 dernier.

